

Marché et criminalité

France

Rapport national 2015 (données 2014) à l'EMCDDA par le point focal français du réseau Reitox

Sous la direction de : François Beck

Coordination éditoriale et rédactionnelle : Aurélie Lermenier-Jeannet et Anne de l'Eprevier

Contributions aux workbooks

- 1.1 *Politique et stratégie nationale* : Cristina Díaz-Gómez
- 1.2 *Cadre légal* : Cristina Díaz-Gómez
- 2 *Usages de substances illicites en populations générale et spécifiques* : Eric Janssen, Olivier Le Nézet, Magali Martinez
- 3.1 *Prévention*: Carine Mutatayi
- 3.2 *Prise en charge et offre de soins* : Anne-Claire Brisacier, Christophe Palle
- 3.3 *Bonnes pratiques* : Carine Mutatayi
- 3.4 *Conséquences sanitaires et réduction des risques* : Anne-Claire Brisacier
- 4 *Marché et criminalité* : Michel Gandilhon, Magali Martinez, Thomas Néfau, Caroline Protais
- 5.1 *Prison* : Cristina Díaz-Gómez, Aurélie Lermenier-Jeannet, Ivana Obradovic
- 5.2 *Recherche*: Maitena Milhet

Relecture (version française)

Julie-Émilie Adès, François Beck, Aurélie Lermenier-Jeannet (OFDT)

Marie Jauffret-Roustide, Aurélie Mayet (Collège scientifique de l'OFDT)

Danièle Jourdain Menninger, présidente de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, et tous les chargés de mission de la MILDECA

Relecture (version anglaise)

Julie-Émilie Adès, François Beck, Anne de l'Eprevier

Documentation : Isabelle Michot

Références législatives : Anne de l'Eprevier

The EMCDDA is investigating how the submission of the workbooks could be made easier through the use of technology. In the first instance, a pilot using templates in Word with defined fields to distinguish the answers to questions is being tried. The outcome of the pilot will be to evaluate the usefulness of this tool and establish the parameters of any future IT project.

Templates have been constructed for the workbooks being completed this year. The templates for the pre-filled workbooks were piloted in the EMCDDA.

1. The principle is that a template is produced for each workbook, and one version of this is provided to each country, in some instances pre-filled.
2. Answers to the questions should be entered into the "fields" in the template. The fields have been named with the question number (e.g. T.2.1). It will be possible to extract the contents of the fields using the field names.
3. Fields are usually displayed within a border, and indicated by "Click here to enter text". Fields have been set up so that they cannot be deleted (their contents can be deleted). They grow in size automatically.
4. The completed template/workbook represents the working document between the NFP and the EMCDDA. Comments can be used to enhance the dialogue between the EMCDDA and the NFP. Track changes are implemented to develop a commonly understood text and to avoid duplication of work.

Table of Contents

T0. Summary	4
T1. National profile	5
T1.1 Drug market	5
T1.2 Drug related crime	11
T1.3 Drug supply reduction activities	12
T2. Trends	13
T3. New developments	16
T4. Additional information	16
T5. Notes and queries	16
T6. Sources and methodology	17

T0. Summary

- Profil national

La France, compte tenu de sa position géographique au cœur de l'Europe occidentale, est une zone de transit pour les principales substances illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, drogues de synthèse) produites dans le monde. Elle est aussi, comme beaucoup de pays développés où la population dispose d'un pouvoir d'achat élevé, une aire de consommation importante qui en fait un marché stratégique pour les trafiquants. Ces dernières années, en termes d'offre, les mutations les plus importantes ont affecté le cannabis, la cocaïne et la MDMA. Ces changements permettent de comprendre notamment pourquoi les niveaux de prévalence d'usage pour ces trois substances augmentent aussi significativement, la dynamique de l'offre permettant d'expliquer en partie celle de la demande.

- Tendances

La France, à l'instar du reste de l'Europe est, depuis quelques années, le théâtre d'un bouleversement du marché du cannabis qui voit de plus en plus l'herbe concurrencer la résine de cannabis produite au Maroc. Si le marché de la résine de cannabis conserve sa primauté, celui de l'herbe est de plus en plus dynamique et porté par des acteurs qui tranchent avec les profils habituels. Ainsi, à côté des cultivateurs en placard dont le rôle est marginal sur le marché, sont apparus des « industriels » de l'herbe de cannabis à la tête de plantations (*cannabis factories*) pouvant atteindre des centaines voire des milliers de plants. Parmi ceux-ci, deux types de groupes sont à distinguer. Des bandes criminelles d'origine vietnamienne, spécialisées de longue date dans ce segment illicite, notamment en Grande-Bretagne, qui s'implantent en France, attirées par le dynamisme du marché et les perspectives en termes de profit (Weinberger 2011), et des particuliers, *a priori* déconnectés du milieu criminel traditionnel, qui se lancent, pour les mêmes raisons, dans des cultures illicites commerciales de grande échelle. Un troisième groupe est en train d'émerger, également constitué de trafiquants de « cités », spécialisés dans la revente de résine de cannabis et se reconvertissant dans une production plus adaptée aux nouvelles réalités de la demande. Ces évolutions du marché du cannabis sont visibles dans les saisies réalisées par les services répressifs en France (police, douane, gendarmerie). Cette reconfiguration du marché français pourrait être une des explications de la tendance à l'augmentation des règlements de compte entre trafiquants de résine implantés dans les quartiers dits « populaires », confrontés à un marché en voie de rétrécissement ; cette tendance aggravant les phénomènes de concurrence bien connus entre points de vente rivaux.

Le deuxième grand marché illicite, celui de la cocaïne, est affecté également par les mutations de l'offre. Ces mutations ne concernent pas les acteurs de l'importation de cette substance en France, qu'ils relèvent du crime organisé traditionnel (corse et maghrébin) ou des sphères les plus basses du petit trafic, que les policiers dans leur jargon qualifient de trafic de « fourmis ». Les mutations observées affecteraient plutôt les grandes voies du trafic avec notamment le rôle croissant joué par les départements français d'outre-mer comme la Guyane et la Martinique, à la fois comme zone rebond et marché secondaire de la cocaïne produite en Colombie. Par ailleurs, le port du Havre constitue de plus en plus une porte d'entrée majeure de la cocaïne sur les marchés français et européen. En 2014, la plus grande saisie de cocaïne jamais réalisée en France métropolitaine, avec 1,4 tonne, y a été faite. Ce phénomène, qui a commencé à prendre de l'ampleur à partir de 2011, est à relier à la réactivation récente des routes de la cocaïne dans la mer des Caraïbes en direction des États-Unis et de l'Europe, consécutive à la crise sécuritaire du Venezuela devenu une zone de transit majeure de la cocaïne produite en Colombie.

Enfin, le marché de la MDMA a renoué avec son dynamisme d'avant la pénurie de 2009. Les formes poudre et cristal ont vu leur disponibilité s'accroître avec des taux de pureté élevés, alors que depuis 2013 la forme comprimé fait son retour, notamment en milieu festif, avec des fortes teneurs en MDMA. De plus, l'attention portée par les trafiquants à l'apparence des comprimés (couleurs vives, forme 3D,...) relancent leur attractivité auprès des jeunes usagers.

- Nouveaux développements

Pas de nouveaux développements.

T1. National profile

The purpose of this profile is to provide a commentary on the drug supply chain within your country.

T1.1 Drug market

The purpose of this section is to summarise the basic structure of the drug market in your country. Namely it should provide a commentary on

- Sources of drugs in your country: international sources of the drug, trafficking routes, domestic production/cultivation
- Information available on the wholesale drug market
- Information available on the retail drug market
- The numerical data submitted through ST11, ST13, ST14, ST15, ST16

Note: Please focus on the main/most important drugs in your country.

T1.1.1 Please describe any domestic production of drugs within your country by drug. For synthetic drugs please include also processing stages such as tableting operations.

L'herbe de cannabis est la seule substance illicite dont on observe la production en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir de 2011, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et l'investissement de particuliers dans la culture commerciale. Tous ces phénomènes se sont confirmés en 2014 et permettent de dresser une typologie relativement précise de l'offre d'herbe de cannabis en France. Du côté de la production, les principaux acteurs peuvent être classés ainsi :

- Des petits cannabiculteurs, dont le nombre est estimé à 80 000 personnes (OFDT 2013), produisant pour leur propre compte ou celui d'un entourage proche.
- Des particuliers se lançant dans la production commerciale d'herbe de cannabis à relativement grande échelle (plusieurs dizaines de plants).
- Des groupes criminels installant de véritables unités de production (« cannabis factories ») pouvant compter plusieurs milliers de plants (Weinberger 2011). Le phénomène nouveau réside dans l'implication émergente de groupes issus des banlieues dites « sensibles » et plutôt spécialisés à l'origine dans l'importation et la distribution de résine de cannabis.

En 2013, dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues), sur la base d'enquêtes ethnographiques, le site de Toulouse a fait état de production d'amphétamines dans les zones rurales du sud-ouest de la France. Cette production serait le fait de particuliers, et non de professionnels, et ressemblerait plutôt à une forme d'artisanat sur le modèle des *kitchen lab* de méthamphétamines aux États-Unis.

T1.1.2 Please comment on any available information on the routes of trafficking for drugs imported into your country whether in transit or not.

Information relevant to this answer includes:

- origin
- most recent country prior to your country
- any other information on trafficking routes as well as the mode of transport

Cannabis

La résine de cannabis consommée en France provient du Maroc, le plus souvent via l'Espagne.

L'herbe de cannabis provient principalement des Pays-Bas : en 2013, 58 % de l'herbe de cannabis dont la provenance était connue, venait de ce pays (données OCRTIS, 2013).

Depuis deux ans, les routes de la résine de cannabis destinée au marché européen et français se modifient. Ainsi, les trafiquants, profitant de l'effondrement de l'État, utiliseraient de plus en plus la Libye comme zone de transit, comme en témoigne l'ampleur des saisies réalisées en Méditerranée orientale en 2014. En juin 2014, cette région a été le théâtre de la saisie la plus importante jamais effectuée sur un navire, avec 42 tonnes.

Plus marginalement, émergent en France un marché de résine de cannabis en provenance d'Afghanistan et un marché d'herbe de cannabis en provenance d'Albanie, pays qui est en train de devenir un producteur majeur de cette substance en Europe.

Cocaïne

La cocaïne consommée en France provient essentiellement de Colombie, deuxième producteur mondial. Elle transite essentiellement au sud par l'Espagne et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam) et la Belgique (Anvers). Il semble que depuis quelques années le port du Havre soit en train de devenir une porte d'entrée majeure de la cocaïne sur le territoire français. En 2014, la plus grosse saisie jamais réalisée en France y a été faite pour un volume s'élevant à 1,4 tonne. Cette évolution s'explique par les connexions entre le port antillais de Fort-de-France et le Havre dans un contexte où les Antilles françaises deviennent une zone rebond majeure de la cocaïne destinée à la France et l'Europe (Gandilhon 2014a). Le produit part de Colombie, transite par le Venezuela (Weinberger 2013), et atteint la Martinique en passant par la mer des Antilles.

Héroïne

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan et transite *via* la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Il existe également des importations d'héroïne blanche en provenance du Triangle d'Or (Thaïlande, Birmanie, Laos), mais le phénomène est mal connu, du fait de son caractère marginal.

Depuis quelques années, une partie de l'héroïne afghane emprunte des routes africaines (Tchad, Niger, Mali) et passe par le port de Dakar au Sénégal pour atteindre directement la France.

Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Amphétamines/MDMA

Les drogues de synthèse (MDMA, amphétamines) consommées en France proviennent essentiellement des Pays-Bas, première zone de production en Europe occidentale. La France est également un pays de transit pour les trafiquants qui ciblent en particulier le Royaume-Uni et l'Espagne.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Les NPS, qui alimentent le marché français *via* le web, sont essentiellement fabriqués en Asie, notamment en Chine et en Inde.

T1.1.3 Please comment on any available contextual information on trafficking within your country.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- smuggling methods
- organisation

Les marchés du cannabis et de la cocaïne sont les deux plus gros marchés de drogues illicites en France, avec un chiffre d'affaires autour de deux milliards d'euros pour ces deux substances réunies (Ben Lakhdar 2012; Ben Lakhdar *et al.* 2007). Le marché de ces drogues est contrôlé pour le stade du gros et du semi-gros par des organisations criminelles relevant du grand banditisme. En 2014, les services de police soulignent la mainmise du milieu maghrébin (spécialisé dans la résine de cannabis) sur le trafic de cocaïne, au détriment du milieu corso-marseillais. L'explication réside dans le fait qu'une bonne partie de la cocaïne destinée aux marchés européen et français transite par l'Afrique de l'ouest et le Maghreb pour être stockée dans le sud de l'Espagne où les bandes criminelles françaises sont bien implantées. Le deuxième facteur tient dans la demande, en augmentation en France, et dans la pluralité des milieux sociaux qui consomment la cocaïne. Depuis quelques années, des réseaux implantés dans certains quartiers à forte proportion d'habitat social et spécialisés dans la résine de cannabis ciblent les milieux populaires.

À côté de ces « gros » réseaux existe une myriade de petites filières de trafic dirigées par des usagers-revendeurs, lesquels s'approvisionnent directement aux Pays-Bas et en Belgique.

Les services répressifs notent une augmentation des trafics de cocaïne par voie postale avec comme zone source les territoires et départements d'outre-mer comme la Guyane et les Antilles (Guadeloupe et Martinique).

Le marché de l'héroïne est contrôlé en France par des organisations criminelles turques et albanaises. À l'instar de ce qui se passe pour la cocaïne, le rôle des micro-réseaux d'usagers-revendeurs, s'approvisionnant aux Pays-Bas et en Belgique, est important pour expliquer la disponibilité du produit en France.

T1.1.4 Please comment on available information on the wholesale drug and precursor market.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- product transformation
- adulteration
- the nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries

La France n'étant pas une zone de production de drogues de synthèse, les problématiques liées aux précurseurs chimiques sont marginales (Gandilhon 2014b). En 2014, 5 saisies de phénylacétone (précurseur de la méthamphétamine) ont été enregistrées, pour un total de 2 kilos.

En matière de marchés de gros, le fait majeur réside dans le contrôle du marché de la cocaïne par les organisations criminelles importatrices de résine de cannabis (données OCRTIS).

En 2014, le prix médian du kilogramme de cocaïne s'élevait à 35 000 euros (€), soit une augmentation de 5 000 € par rapport aux années précédentes. Il existe également, dans les Antilles notamment, un marché de gros de la cocaïne où les trafiquants s'approvisionnent à des prix variant entre 6 000 et 9 000 € le kilogramme.

S'agissant de la résine de cannabis, le prix au kilo tournait autour de 2 200 €, tandis que pour l'héroïne, il s'élevait à environ 15 000 €.

T1.1.5 Please briefly comment on available information on the retail drug market.

Information relevant to this answer includes:

- nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries
- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- purity of products
- market locations and settings

Le marché de détail des drogues illicites en général est contrôlé par deux grands types d'organisation :

- des réseaux dits « de cité », implantés dans les quartiers périphériques des grandes métropoles, investis soit dans la vente en gros soit de détail ;
- des réseaux d'usagers-revendeurs plus ou moins professionnalisés.

En 2013-2014, s'agissant du marché de détail des principales drogues illicites, les données ethnographiques collectées par le dispositif TREND font état de l'évolution des pratiques des dealers, qui tentent de pallier les problèmes posés par la paupérisation d'un ensemble sans cesse croissant d'usagers appartenant aux classes moyennes. Cette évolution se manifeste particulièrement par la disponibilité, sur le marché parallèle, de doses de plus en plus fractionnées, quel que soit le produit, pour être vendues à des prix plus accessibles, dans un contexte où le prix des principales substances illicites (cannabis, cocaïne, ecstasy, héroïne) tend à croître, après des années de baisse. Le chlorhydrate de cocaïne, dont l'usage est pour de nombreux usagers associé à une certaine forme de « réussite » sociale, est particulièrement concerné par le développement de cette forme de marché *discount* ou *low cost*. Et ce d'autant plus qu'après des années de baisse régulière de son prix moyen – en 20 ans il a été divisé par plus de deux passant de 150 € le gramme au début des années 1990 à 60 € en 2010 –, celui-ci remonte significativement et devient de plus en plus difficilement abordable, y compris pour des publics relevant de milieux plus ou moins favorisés. Dès lors, le fractionnement des doses (0,1, 0,2 ou 0,5 gramme) est de plus en plus décrit par les observateurs du dispositif TREND et cette réalité touche aussi bien le milieu alternatif (free parties, raves) que l'espace festif commercial (clubs, discothèques). Cependant, ce phénomène touche d'autres produits que la cocaïne. Il est à l'œuvre également pour une substance comme le cristal de MDMA, produit qui fait depuis quelques années l'objet d'un engouement certain, malgré un prix relativement élevé, notamment chez les jeunes usagers de l'espace festif. Ainsi, ce produit est fréquemment vendu par les dealers, eux-mêmes souvent usagers, sous la forme de « parachute » (poudre ou cristaux enroulés dans une feuille de papier à rouler puis gobés), contenant de petites quantités, dont le prix n'excède pas 10 €.

Cannabis

En 2014, le prix médian de l'herbe de cannabis s'établit d'après l'OCRTIS (OCRTIS 2013), à environ 8,5 € par gramme, pour une fourchette comprise entre 7,5 € et 10 € le gramme (voir tableau ci-dessous). Ce prix est en hausse par rapport aux années précédentes (6,5 € en 2009, 7 € en 2010, 7,5 € en 2011 et 8 € en 2012). Cette augmentation du prix de l'herbe s'expliquerait par le fait qu'une fraction croissante des consommateurs privilégie des produits qu'ils perçoivent comme étant de « bonne qualité ».

Le prix médian de la résine de cannabis est en hausse, passant de 6 € en 2013 à 6,5 € en 2014.

La teneur moyenne de la résine de cannabis a triplé en dix ans pour atteindre en 2014 21 %, tandis que celle de l'herbe est, avec 13 %, la plus élevée depuis 15 ans (données issues du fichier STUPS).

Héroïne

Selon l'OCRTIS, en 2014 comme en 2013, le prix médian du gramme d'héroïne brune tourne autour de 35 €, soit une baisse d'environ 10 % par rapport à 2010.

Les échantillons d'héroïne brune saisis par la police présentent un taux de pureté moyen de 15 %, ce qui confirme la remontée des taux de pureté enregistrée depuis 2012 (données issues du fichier STUPS). Ce phénomène s'expliquerait par la fin de la pénurie du produit, observée dans d'autres pays européens.

Cocaïne

Le prix du gramme de chlorhydrate de cocaïne en 2014 s'élève à 65 €. Il est resté stable par rapport à l'année 2013, laquelle marquait une rupture à la hausse dans la tendance à la stabilité du prix observée depuis cinq ans (60 €).

Le taux moyen de pureté des échantillons saisis dans la rue (< 10 g) se situe à 41 % (43 % en 2013), après s'être stabilisé entre 30 et 35 % au cours des 10 années précédentes.

Tableau: Évolution des prix médians depuis 2000 (en euros)

	TREND*				OCRTIS**		
	2000	...	2012	2013	2012	2013	2014
Héroïne	59		43	47	35	35	35
Cocaïne	84		71	77	60	65	65
Ecstasy (comprimés)	15		10	8	7,5	7,5	8,5
Résine de cannabis	nd		7	7	6	6	6,5
Herbe de cannabis	nd		10	10	8	8,5	8,5
Amphétamines	15		14	14	nd	nd	nd
LSD (buvard)	8.5		10	10	nd	nd	nd

Source:

*: Baromètre semestriel « prix » de TREND (OFDT) pour l'héroïne, la cocaïne, le comprimé d'ecstasy, la résine et l'herbe de cannabis ; observations ethnographiques TREND pour les amphétamines et le LSD.

** : Baromètre prix OCRTIS

nd : non disponible

Ecstasy

Il est nécessaire de distinguer la forme galénique sous laquelle le produit est vendu : comprimé, poudre et cristal.

En 2014, selon l'OCRTIS, le prix du comprimé d'ecstasy s'établit à 8,5 €, ce qui marque plutôt une augmentation par rapport aux années précédentes. Toutefois, ce prix de détail ne traduit pas complètement la réalité du marché puisque les usagers ont tendance, pour faire baisser le prix unitaire du comprimé, à acheter des lots de plusieurs dizaines de comprimés. Ces achats permettent ainsi de faire baisser le prix du comprimé à 2,5 €.

En 2013, le prix du gramme de MDMA sous forme de cristal tournait autour de 55 €. La tendance depuis 2010 est à la décroissance régulière du prix.

Depuis trois ans, bien que le taux moyen de MDMA soit stable (36 % en 2014), la masse des comprimés augmente et par conséquent la quantité de MDMA aussi. Ils contiennent en moyenne 120 mg de MDMA (certains comprimés en contenant plus de 200) alors qu'ils en contenaient de 50 à 60 mg dans les années 2000 (Néfau *et al.* 2014).

Le taux de pureté moyen mesuré dans les saisies de MDMA sous la forme cristal est de 65 %.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

En 2014, on dénombre 1 243 saisies ou contrôles¹ (contre 1 076 en 2013) liés à 131 NPS différents² : un tiers portait sur des NPS ne faisant pas l'objet d'un classement comme stupéfiant ou psychotrope. Les familles de produits les plus représentées sont les cathinones, devant les phénéthylamines, qui devancent les cannabinoïdes de synthèse (CS, classés début

2015 – voir T1.1.3 dans le workbook « Cadre légal ») pour la première fois en 2014 (voir figure ci-dessous).

Comme en 2013, les molécules le plus souvent présentes dans les saisies sont trois cathinones (la 3-MMC, la méthylone, la 4-MEC) et une phénéthylamine (la 4-FA).

Les cathinones se présentent la majeure partie du temps sous forme de poudre³ (75 %). La chlorométhcathinone (1 200 kg pour 2 cas), l'alpha-PVP (56 kg pour 14 cas) et la méphédronne (31 kg pour 7 cas) sont les molécules les plus présentes en termes de poids⁴. Cependant, tous les cas représentant plus d'1 kg ont une autre destination que la France.

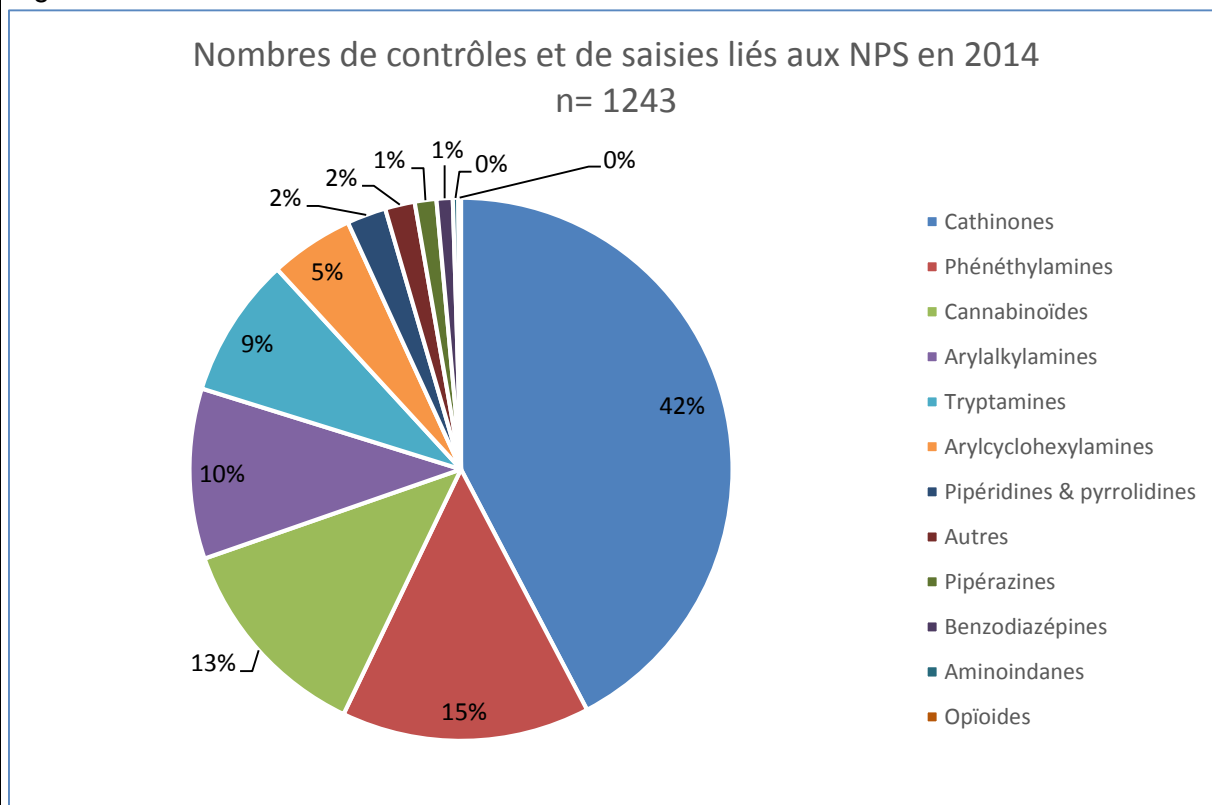
En 2014, l'alpha-PVP a une visibilité accrue. Alors qu'elle était jusqu'ici un produit secondaire associé à d'autres cathinones, elle a été identifiée à plusieurs reprises vendue seule lors de trafic de rue, dans le sud-ouest de la France, comme substitut, non déclaré par le revendeur, de stimulants classiques. Malgré cette offre sur le marché réel, la molécule est très peu présente sur les sites et les forums observés dans le cadre d'I-TREND. Les consommateurs initiés aux NPS ne la recherchent pas.

Elle a fait l'objet de 15 saisies réalisées par les services répressifs français (douane et police) :

- 13 saisies de petites quantités destinées à des consommateurs français ;
- 1 saisie de 1 kg auprès de personnes en transit en France ;
- 1 saisie de 50 kg (deux colis) destinés à l'Espagne le 16 décembre 2014 (en provenance de Chine).

À la différence des cathinones, les phénéthylamines se présentent sous des formes variées : liquides, comprimés et buvards forment 65 % des saisies et contrôles enregistrés. La forme poudre (19 %) est essentiellement constituée de saisies importantes de 2C-I (104 kg)⁵.

Figure: Part des différentes familles dans les contrôles et saisies de NPS en France en 2014



Source : SCL et Base nationale STUPS

Les cathinones constituent ainsi la première famille concernée (14 en 2014 versus 4 en 2013) alors qu'elles étaient jusque-là moins nombreuses que les CS (qui enregistrent 13 nouvelles molécules en 2014 comme en 2013). Enfin, les phénéthylamines ont maintenu leur rythme de 2013 (9 en 2014 versus 8 en 2013).

Concernant les CS, l'offre reste scindée en deux catégories : une offre commerciale avec des emballages commerciaux copiant les mêmes formes que le cannabis classique (herbe ou résine) et une offre plus spécialisée, sous forme de poudre et uniquement avec des noms chimiques. Ces deux types d'offre ont des diffusions propres et concernent également des profils de consommateurs différents.

Il n'existe pas de trafic de rue. Contrairement aux années précédentes, les CS avec des emballages commerciaux sont devenus à la fois absents du fret postal mais perceptibles dans les consommations.

Les achats en ligne menés dans le cadre d'I-TREND ont montré que même si le produit est présenté sur le site Internet avec un emballage commercial, il est réceptionné dans de simples pochons plastiques ou métallisés : depuis quelques mois, seule l'apparence du produit permet de discriminer une offre commerciale d'une offre spécialisée.

Le cannabis étant le produit illicite le plus consommé en France, les CS peuvent être davantage expérimentés que d'autres NPS, du fait de la similarité attendue des effets. Mais il apparaît que les produits déclarés consommés par les expérimentateurs (dans les enquêtes en population générale) correspondent peu à ceux préférés par les usagers plus avertis. Sur les forums, même les produits les plus « populaires » pour les consommateurs aguerris (JWH018, AM-2201, UR-144 et 5F-AKB-48) sont finalement jugés négativement en comparaison avec le cannabis naturel.

Toute l'année 2014 et le début de l'année 2015 ont été marqués par une forte activité des forums sur les CS sous forme d'e-liquide. Par ailleurs, entre avril 2013 et mai 2014, 21 saisies, portant sur 12 CS, dans un contexte d'usage simple ou de trafic local, ont eu lieu à Mayotte et à la Réunion (Roussel *et al.* 2015). Les revendeurs disposaient des cannabinoïdes sous forme de poudre, qu'ils reconditionnaient dans des cigarettes, forme de présentation inhabituelle pour les CS.

Parmi les familles de NPS plus rares, une seule molécule est souvent majoritairement retrouvée. Ainsi, 85 % des saisies de tryptamines concernent uniquement le DMT (pour 7 molécules identifiées). De même, les analyses de benzodiazépines (au-delà de leur catégorisation en NPS) sont dans 83 % des cas de l'étizolam (molécule considérée comme NPS et non commercialisée en France) sur 6 molécules identifiées. Les benzodiazépines représentent à la fois un nombre de saisies peu important (de 1 % à 2,5 % des saisies et des contrôles), mais sont supérieures en nombre de comprimés (3 042) aux cathinones (2 839) et aux phénéthylamines (2 275), les groupes de NPS le plus souvent observés sous cette forme.

¹ Lorsqu'une molécule n'est pas classée comme stupéfiant, il s'agit d'un contrôle et non d'une saisie.

² Les données présentées portent sur les substances synthétiques et excluent les plantes ou extraits considérés comme des NPS. S'ils étaient pris en compte, ils surpasseraient quantitativement les produits synthétiques, étant donnée notamment l'importance de la circulation de khat entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni. En dehors du khat, les autres plantes cataloguées comme NPS et identifiées en France dans le cadre de trafics sont l'harmine, le kratom et l'ibogaïne.

³ Sur le nombre total de saisies et de contrôles, 45 % ne sont pas quantifiés (en poids ou en volume). Cependant, il est très probable que ces cas concernent avant tout de très faibles quantités.

⁴ Les quantités ne sont pas renseignées pour 10 % des saisies ou contrôles liés aux cathinones.

⁵ Les quantités ne sont pas renseignées pour 15 % des saisies ou contrôles liés aux phénéthylamines.

T1.2 Drug related crime

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of drug law offences within your country.

T1.2.1 Please comment on drug law offences data.

Please structure your response around supply data (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale/ retail, and other supply offences) and possession/use data.

Depuis 2010, les statistiques nationales ne détaillent plus les interpellations par produit. Sur les quelque 140 000 interpellations enregistrées en 2010 pour usage de stupéfiants, 90 % concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne. L'usage illicite de stupéfiants (tous produits confondus) était en cause dans 8 interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS) sur 10. En 2014, le nombre de personnes mises en cause pour usage est de 176 700, en légère progression (3,7 %) par rapport à 2013. En dehors de ces infractions pour usage (83 % du total), les services de la police et de la gendarmerie ont mis en cause 32 500 personnes pour usage-revente et trafic-revente sans usage de stupéfiants.

En 2013, les condamnations prononcées pour infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) représentent 9 % de l'ensemble des condamnations inscrites au casier judiciaire, soit 56 700 condamnations (Ministère de la justice *et al.* 2014). Ces délits se répartissent ainsi : usage illicite (59 %), détention, acquisition (23 %), commerce-transport (12 %), import-export (2 %), offre et cession (4 %), aide à l'usage par autrui – qui peut comprendre la provocation à l'usage et la facilitation de l'usage (34 cas) et autres (141 cas). Les peines d'emprisonnement ferme ou avec sursis partiel concernent près de 27 % des condamnations pour ILS. En dehors des peines prononcées par les tribunaux, le casier judiciaire recense également les procédures allégées telles que les compositions pénales. En 2013, une infraction en matière d'usage de stupéfiants sur dix est traitée par le procureur dans le cadre de la composition pénale. Près de 8 800 compositions pénales pour ILS ont été mises en œuvre en 2013, dont la presque totalité (98 %) pour usage illicite de stupéfiants. Les peines de substitution ont été plus utilisées que les amendes, 5 000 contre près de 3 800.

T1.2.2 Optional. If possible summarise any available data on drug related crime outside of drug law offences (i.e. possession/supply), e.g. money laundering, crimes undertaken under the influence of drugs (e.g. driving under the influence of drugs) or as a result of the use of drugs, crimes committed to fund drug use, crimes between drug market actors (e.g. violent crime, including homicide).

La conduite après avoir fait usage de stupéfiants constitue un délit en France depuis 2003. Ce contentieux ne représente que 3 % de l'ensemble des délits inscrits au casier judiciaire (8 % des délits de la sécurité routière), mais son nombre ne cesse d'augmenter (5 200 en 2007, 11 200 en 2009 et 21 800 en 2013). À titre de comparaison, le contentieux relatif à l'alcool au volant représente 48 % des délits de la sécurité routière et 21 % de l'ensemble des délits. Au total, 137 400 délits pour conduite en état alcoolique ont été constatés en 2013.

T1.3 Drug supply reduction activities

The purpose of this section is to summarise the drug law enforcement activities for drug supply reduction.

T1.3.1 Please comment on drug supply reduction activities within your country.

Please structure your response in terms of

- a) the key priorities of supply reduction
- b) areas of activity of supply reduction
- c) organisational structures/co-ordinating bodies

Please note that information on specialist drug law enforcement (eg. drug squads) is part of a separate focused data collection.

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 (MILDT 2013) comprend un axe relatif à l'intensification de la lutte contre le trafic, avec les objectifs suivants :

- Agir en amont des trafics : notamment en renforçant la coopération internationale et les capacités de contrôle, et en mutualisant les renseignements ;
- Adapter la réponse publique à l'échelle des trafics de stupéfiants : trafics impliquant des mineurs, trafics au niveau local dans les « zones de sécurité prioritaires » (ZSP) et dans le milieu carcéral, trafics à l'échelle internationale ;
- Renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux illicites et l'approche patrimoniale des enquêtes judiciaires ;
- Agir sur les grandes tendances émergentes en matière de production et d'offre : intensifier la lutte contre la cannabiculture, la contrebande de tabac, les drogues de synthèse et le détournement de précurseurs chimiques ;
- Promouvoir une action ciblée de lutte contre le trafic de stupéfiants en outre-mer.

Concernant l'aspect opérationnel, compte tenu de la nature du marché des drogues en France, les services d'application de la loi sont focalisés sur le démantèlement des structures criminelles importatrices de résine de cannabis et de cocaïne. Cet objectif prioritaire a été réaffirmé par le Premier ministre, Manuel Valls, lors de sa visite à Marseille en février 2015 du fait de l'implantation et du contrôle de certaines zones du territoire français par les organisations trafiquantes, notamment dans les quartiers d'habitat social. Une des principales priorités de la France est de couper les routes du trafic international de cannabis et de cocaïne en Méditerranée et dans la mer des Antilles. Pour ce faire, la France participe à des structures internationales de coopération comme le MAOC-N (*Maritime Analysis and Operation Center for Narcotics*) et le CECLAD-M (Centre de coordination pour la lutte anti-drogues en Méditerranée). Dans la mer des Antilles, le gouvernement français a créé en 2014 l'antenne « Caraïbe » de l'OCRTIS, laquelle est installée à Fort-de-France. Il s'agit, comme son homologue métropolitain, d'une structure interministérielle, comprenant des représentants de la gendarmerie, de la Marine nationale, des douanes et de la police, ainsi que des officiers de liaison de trois pays étrangers (Grande-Bretagne, États-Unis, Espagne). L'antenne collabore notamment avec d'autres structures de lutte contre le trafic, notamment le JIATF-S (*Joint Inter-Agency Task Force South*), basée à Key West en Floride, une entité interministérielle nord-américaine de lutte contre le trafic dont le champ d'activité couvre la mer des Antilles, le Pacifique-ouest et une bonne part de l'Atlantique. Compte tenu de la nature essentiellement maritime du trafic, la Marine nationale est le bras armé opérationnel majeur pour les opérations en haute mer.

L'autre axe de la lutte contre le trafic de drogues est la saisie et la confiscation des avoirs criminels accumulés par les trafiquants et, à cette fin, la France, depuis 2010, s'est dotée d'une Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC).

T2. Trends

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of trends in drug markets and crime within your country.

T2.1 For the most important drugs in your country, please comment on the possible explanations of short term trends (5 years) in the following aspects of the drug market:

- seizures (by weight bin if possible)
- price (wholesale and retail if possible)
- purity (wholesale and retail if possible)

Examples: changes in police practices, patterns of drug use, interruptions to the supply of drugs or the emergence of substitutes or alternatives.

Cannabis

À l'image de ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le marché du cannabis en France est en plein bouleversement. Celui-ci s'exprime notamment par l'augmentation de la production d'herbe de cannabis sur le sol français, que celle-ci soit portée par des particuliers ou des organisations criminelles. Si, en 2014, les saisies de cannabis (herbe et résine) sont les plus faibles depuis 2007, cette donnée globale masque des évolutions contradictoires : chute importante des saisies de résine et record des saisies d'herbe, avec plus de 10 tonnes. En outre, l'importance croissante du marché de l'herbe en France est corroborée par l'ampleur des confiscations de plants, dont 158 000 ont été saisis sur le territoire en 2014, soit le plus haut niveau jamais observé. Le recul de près de 50 % des saisies de résine s'expliquerait moins par la baisse déclarée de la production au Maroc (Chouvy and Afsahi 2014) que par l'apparition de nouvelles routes empruntées par les trafiquants, dont le passage par la Libye, et de nouvelles techniques reposant, notamment à partir de l'Espagne, sur des convois de résine plus atomisés et plus discrets (*go slow vs go fast*). L'autre fait marquant est la croissance très forte des taux de THC de la résine et de l'herbe, laquelle s'explique par la culture, en Europe comme au Maroc, de variétés hybrides de cannabis.

Cocaïne

Le marché de la cocaïne, porté par une demande en augmentation régulière depuis une vingtaine d'années, est très dynamique. Après des années de stabilité, depuis trois ans, les prix de détail augmentent. Les deux faits marquants ces dernières années sont la mainmise des organisations criminelles importatrices de résine de cannabis sur ce marché et la diversification des routes de la cocaïne avec l'émergence des Antilles françaises comme zone-rebond et marché de gros secondaire.

Héroïne

Le marché de l'héroïne, compte tenu du nombre réduit de consommateurs, est relativement restreint. Toutefois, il est toujours présent, alimenté notamment par un trafic de « fourmis » transfrontalier dynamique. La « qualité » du produit qui circule en France est plutôt faible, ce qui suscite chez certains usagers des reports sur les médicaments opiacés comme les sulfates de morphine (Cadet-Tairou and Gandilhon 2014a) et/ou la buprénorphine haut dosage (Subutex®). Les saisies d'héroïne qui diminuaient régulièrement depuis 2010 retrouvent des valeurs élevées. La période de relative pénurie que l'Europe occidentale a connue, en 2011 et 2012 du fait du démantèlement de grosses structures de trafic, semble révolue.

Drogues de synthèse

Le marché des drogues de synthèse demeure dominé par la MDMA/ecstasy. On note toutefois une évolution majeure avec le développement de la galénique « cristal », qui connaît un engouement certain auprès des jeunes générations. Par ailleurs, après des années de reflux, l'usage de comprimés, porté par des produits plus fortement dosés, fait un retour prononcé dans l'espace festif. Les saisies de comprimés d'ecstasy sont les plus élevées depuis six ans, ce qui atteste du dynamisme du marché, alors que cette forme est concurrencée par la MDMA sous forme de poudre ou de cristal.

Les observations ethnographiques réalisées dans le cadre du dispositif TREND révèlent une disponibilité plus grande de l'amphétamine (speed) dans l'espace festif alternatif, explicable par une sorte d'effet de la crise économique qui touche le pays depuis 2008. Certains usagers délaisseraient la cocaïne, jugée trop chère et dont le prix est en augmentation, au profit de l'amphétamine qui fait office dans ce contexte de cocaïne du pauvre (Cadet-Tairou *et al.* 2014b).

Tableau: Quantités de drogues saisies (en kg) entre 2008 et 2014 et évolution 2013-2014 (en %)

Drogues saisies	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Cannabis : Résine	52 795	55 641	51 118	70 918	36 917	- 47,9
Cannabis : Herbe	4 564	5 450	3 270	4 758	10 073	+ 111,7
Cannabis : Graines	22	nd	13	25	nd	nd
Cannabis : Pieds	54 728	73 572	131 307	141 374	158 592	+ 12,2
Héroïne	1 087	883	701	570	990	+ 73,7
Cocaïne	4 125	10 834	5 602	5 612	6 876	+ 22,5
Crack	14	13	14	7	19	+ 172
Amphétamines	176	601	279	474	260	- 45,1
Ecstasy (comprimés)	663 595	1 510 500	156 337	414 800	940 389	+ 126,7
LSD (buvards)	28 411	3 136	4 135	58 344	2 390	- 95,9
Kétamine	14	0.1	7.2	14.6	nd	nd

Source: OSIRIS (OCRTIS)

nd: non disponible

T2.2 Optional. For the most important drugs in your country, please comment on the possible explanations of long term trends (greater than 5 years) in the following aspects of the drug market:

- seizures (by weight bin if possible)
- price (wholesale and retail if possible)
- purity (wholesale and retail if possible)

Examples: changes in police practices, patterns of drug use, interruptions to the supply of drugs or the emergence of substitutes or alternatives.

T2.3 Optional. Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug market data that you consider important.

T2.4 Please comment on the possible explanations of short term trends in the following drug law offences data:

- supply (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale, retail, and other supply offences)
- possession/use

Examples: changes in law enforcement practices, government priorities, patterns of drug use, sources of drugs.

T2.5 Optional. Please comment on the possible explanations of long term trends in the following drug law offences data:

- supply (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale, retail, and other supply offences)
- possession/use

Examples: changes in law enforcement practices, government priorities, patterns of drug use, sources of drugs.

T2.6 Optional. Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug related crime data that you consider important.

T2.7 Please indicate notable trends or important developments in the organisation, coordination and implementation of drug supply reduction activities in your country over the past 5 years.

T3. New developments

The purpose of this section is to provide information on any notable or topical developments observed in drug market and crime **since your last report**.

T1 is used to establish the baseline of the topic in your country. Please focus on any new developments here.

If information on recent notable developments have been included as part of the baseline information for your country, please make reference to that section here. It is not necessary to repeat the information.

T3.1 Please report on any notable new or topical developments observed in the drug market and crime in your country since your last report.

Alors qu'on n'avait plus observé en France de laboratoires de production (seulement des lieux de conditionnement) depuis 1996 (Colombié *et al.* 1999), certaines informations - qui restent à confirmer – et des collectes de produits (MDMA et héroïne) quasi-purs laissent supposer la présence de tels laboratoires sur le territoire français. Ils seraient le fait de micros-réseaux qui s'inscriraient dans une volonté de vouloir contrôler le contenu du produit plus que de réaliser des profits substantiels.

Parallèlement, le suivi des discussions sur Internet réalisé dans le cadre du projet I-TREND montre que la thématique de l'auto-production de produits de synthèse est, après les e-liquides contenant des cannabinoïdes de synthèse, le second sujet le plus consulté sur les forums durant le premier semestre 2015.

T4. Additional information

The purpose of this section is to provide additional information important to drug market and crime in your country that has not been provided elsewhere.

T4.1 Optional. Please describe any additional important sources of information, specific studies or data on drug market and crime. Where possible, please provide references and/or links.

T4.2 Optional. Please describe any other important aspect of drug market and crime that has not been covered in the specific questions above. This may be additional information or new areas of specific importance for your country.

T5. Notes and queries

The purpose of this section is to highlight areas of specific interest for possible future elaboration. Detailed answers are not required.

Yes/No answers required. If yes please provide brief additional information.

T5.1 Within each country there may be specific seizures or other law enforcement activities that are considered important, e.g. a drug new to the country, a new method of concealment, a new trafficking route, or an example of successful law enforcement action. Does the National Focal Point have access to descriptions of such activities? If so, please describe.

"YES" or "NO"?	
----------------	--

T6. Sources and methodology

The purpose of this section is to collect sources for the information provided above, including brief descriptions of studies and their methodology where appropriate.

T6.1 Please list notable sources for the information provided above.

Sources

La principale source d'information est constituée par les données des services répressifs (police, douanes, gendarmerie), centralisées annuellement par l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS). Celui-ci indique notamment les quantités de drogues illicites saisies sur le territoire français, les prix, ainsi que des éléments de connaissance sur la structuration des réseaux de trafics.

En outre, le dispositif TREND fournit des informations qualitatives sur les modes d'accès aux produits et sur le micro-traffic.

La vente par Internet de nouvelles substances psychoactives, classées ou non en France, donne lieu à des formes différentes de flux. Leur documentation demande la contribution de sources complémentaires d'informations. Le Service commun des laboratoires des douanes (SCL) et l'Institut national de la police scientifique (INPS) sont les principaux organismes qui collectent les informations sur le nombre de saisies, leurs quantités et l'identification des substances concernées.

Deux sources d'information complémentaires sont utilisées par l'OFDT pour documenter la composition des produits en circulation :

- les analyses de produits issus des saisies des services répressifs. Ces données sont transmises par les laboratoires des services répressifs et regroupées dans le rapport de l'OCRTIS ;
- les analyses issues des collectes auprès d'usagers de drogues dans le cadre du dispositif SINTES de l'OFDT.

Les analyses des saisies par les laboratoires des services répressifs constituent la source principale d'information sur la composition des produits illicites en France. L'OCRTIS synthétise toutes les données sur la composition des substances illicites saisies et analysées par l'ensemble des services répressifs (douanes, police et gendarmerie) au cours de l'année sur tout le territoire national. Il reprend les résultats d'analyse des saisies sans tenir compte du volume, à l'exception de la cocaïne, dont les saisies aéroportuaires sont distinguées des saisies de rue.

La substance psychoactive principale est dosée ; les autres substances, à part quelques cas, sont uniquement identifiées.

T6.2 Where studies or surveys have been used please list them and where appropriate describe the methodology?

Méthodologie

Prix

Deux dispositifs permettent de recueillir les prix de vente des produits illicites à l'unité :

- une enquête périodique de l'OCRTIS, à partir des données collectées dans 69 sites répartis sur le territoire de la France métropolitaine, qui relève les prix médians de semi-gros et de détail de certaines substances illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy) ;
- le réseau TREND, sur la base de questionnaires qualitatifs remplis par les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) et les intervenants dans l'espace festif techno de chaque site du dispositif. Pour chaque substance considérée (illicite ou médicament détourné), le prix au détail ainsi qu'une estimation du prix le plus bas, du plus cher et du prix courant sont demandés. En 2011, la collecte des prix s'est enrichie, à la demande de la MILDECA (ex MILDT), d'un baromètre fondé sur un recueil semestriel (annuel depuis 2012) réalisé par les 7 sites du dispositif TREND. Les substances illicites concernées sont le cannabis (herbe, résine), l'héroïne, la MDMA (comprimé, poudre, cristal) et la cocaïne, dont les prix sont recueillis dans l'espace urbain comme festif.

SINTES : Système d'identification national des toxiques et des substances

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Le dispositif SINTES repose sur la collecte d'échantillons de produits, illicites ou non, réalisée directement auprès des usagers de drogues. Les produits collectés sont envoyés à l'un des quatre laboratoires d'analyse toxicologique travaillant en partenariat avec l'OFDT, qui en détermine la composition. Parallèlement, un questionnaire est soumis à l'utilisateur sur le contexte de consommation du produit et sur son prix d'achat. Cela permet de lier directement le prix et la pureté d'un produit donné. Ce questionnaire comporte trois volets :

- Le volet *observation* propose un éclairage annuel sur la composition d'un produit illicite particulier. Le dispositif SINTES-observation s'appuie en grande partie sur le réseau national TREND.
- Le volet *veille* s'inscrit plus particulièrement dans le système d'alerte sanitaire. Son fonctionnement s'appuie aussi sur les sites du réseau TREND et extérieurs au réseau via des conventions. Les apports de ce volet sont l'identification de molécules circulant depuis peu et le renseignement ponctuel de la composition de certaines molécules à un moment précis et dans un endroit donné.
- Depuis 2010, le système SINTES s'est enrichi d'une veille internet sur les nouveaux produits de synthèse (NPS), afin de les documenter.

Dispositif TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

L'objectif du dispositif TREND, mis en place en 1999, est d'apporter des éléments de connaissance sur les usages et les usagers de drogues illicites ainsi que sur les phénomènes émergents. Ces derniers recouvrent soit des phénomènes nouveaux soit des phénomènes existants mais non encore détectés par les systèmes en place. L'observation est menée dans deux espaces sociaux, dont le choix s'explique par la forte probabilité d'y rencontrer des phénomènes nouveaux ou non encore observés, même s'ils ne résument pas à eux seuls la réalité de l'usage de drogues en France :

- l'espace urbain, tel que défini par TREND, recouvre essentiellement les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques chez les usagers de drogues (CAARUD) et les lieux ouverts (rue, squats, etc.). La plupart des personnes

rencontrées et observées dans ce cadre sont des usagers problématiques de produits illicites dont les conditions de vie sont fortement marquées par la précarité ;

- l'espace festif techno désigne les lieux où se déroulent des événements organisés autour de ce courant musical. Il comprend l'espace techno dit « alternatif » (free parties, teknivals, etc.) mais aussi les clubs, discothèques ou soirées privées.

Le dispositif s'appuie sur un ensemble de données, analysé par les 7 coordinations locales (Bordeaux, Lille, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) à l'origine de rapports de sites, puis faisant l'objet d'une mise en perspective au niveau national à partir :

- des outils qualitatifs de recueil continu mis en œuvre par le réseau des coordinations locales, doté d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information ;
- des informations du dispositif SINTES, système d'observation basé sur l'étude de la composition toxicologique des produits illicites ;
- des enquêtes quantitatives récurrentes, en particulier auprès des usagers des CAARUD (ENa-CAARUD) ;
- des résultats de systèmes d'informations partenaires ;
- des investigations thématiques quantitatives et qualitatives destinées à approfondir un sujet.

Base nationale STUPS®

Institut national de police scientifique (INPS)

Créé en 1986, le Fichier national des drogues saisies (FNDS) s'est d'abord concentré sur les analyses d'héroïne ; dès 1990, les échantillons de cocaïne ont eux aussi été étudiés, avant que toutes les drogues soient incluses, au sein de la base STUPS® (Système de traitement uniformisé des produits stupéfiants), initiée en 1999.

Cinq laboratoires de la police scientifique (Lille, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse) et l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) enrichissent cette base des analyses qu'ils pratiquent, accompagnées de photos, de logos, etc. afin de rendre compte des produits qui circulent.

Bibliographie:

Ben Lakhdar, C., Legleye, S. and Spilka, S. (2007). Estimation du chiffre d'affaires du cannabis. In: Costes, J.M. (Ed.) Cannabis, données essentielles. OFDT, Saint-Denis.

Ben Lakhdar, C. (2012). Taille du marché de la cocaïne en France. In: Pousset, M. (Ed.) Cocaïne, données essentielles. OFDT, Saint-Denis.

Cadet-Taïrou, A. and Gandilhon, M. (2014a). L'usage de sulfate de morphine par les usagers de drogues en France : tendances récentes (2012-2013). Note 2014-9 (10 juillet 2014) du dispositif TREND de l'OFDT à destination de l'ANSM. OFDT, Saint-Denis.

Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Martinez, M. and Néfau, T. (2014b). Substances illicites ou détournées : les tendances récentes (2013-2014). Tendances. OFDT (96).

Chouvy, P.-A. and Afsahi, K. (2014). Hashish revival in Morocco. International Journal of Drug Policy 25 (3) 416-423.

Colombié, T., Lalam, N. and Schiray, M. (1999). Les filières produits psychotropes à partir des soirées de musique techno. OFDT, Paris.

- Gandilhon, M. (2014a). Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au coeur du trafic international de cocaïne. Note n°2014-9. OFDT, Saint-Denis.
- Gandilhon, M. (2014b). Les précurseurs chimiques, dimension méconnue du marché mondial des drogues illicites. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (7).
- MILDT (2013). Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017. MILDT, Paris.
- Ministère de la justice, Timbart, O. and Busch, F. (2014). Les condamnations. Année 2013. Ministère de la Justice, Paris.
- Néfau, T., Martinez, M., Cadet-Tairou, A., Gandilhon, M., Réseau TREND and Dispositif SINTES (2014). Ecstasy, le renouveau. Poster présenté aux 8^{es} Ateliers de la pharmacodépendance et addictovigilance (27-28 octobre 2014, Biarritz). OFDT, Saint-Denis.
- OCRTIS (2013). Les prix des stupéfiants en France. La photographie au 4^{ème} trimestre 2012. OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants), Nanterre.
- OFDT (2013). Drogues, chiffres clés (6e édition). OFDT, Saint-Denis.
- Roussel, O., Carlin, M.-G., Bouvot, X. and Tensorer, L. (2015). The emergence of synthetic cannabinoids in Mayotte. Toxicologie Analytique et Clinique 27 (1) 18-22.
- Weinberger, D. (2011). Réseaux criminels et cannabis *indoor* en Europe : maintenant la France ? Drogues, enjeux internationaux. OFDT (4).
- Weinberger, D. (2013). Le Venezuela : un épice de trafic régional et mondial de cocaïne. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (6).